

AVIS

Suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire de la société **Foyer S.A.** du 1^{er} avril 2008, un dividende d'un montant brut de

€ 1,482353 par action

sera payé, après déduction de la retenue de 15% de l'impôt luxembourgeois sur les revenus de capitaux, à raison de € 1,26 net par action à partir du 15 avril 2008 aux actionnaires nominatifs sur leur compte auprès de leur banque et aux actionnaires au porteur contre présentation du coupon n° 8 :

- au Grand-Duché de Luxembourg: auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat;
- en Belgique: auprès de Petercam S.A..

Le rapport annuel 2007 de **Foyer S.A.** est à la disposition du public, soit au siège de la Société à Leudelange, soit chez Petercam S.A. en Belgique. Il peut également être consulté sur le site internet www.foyer.lu.

Leudelange, le 1^{er} avril 2008

Le Conseil d'administration